



Thierry Delcourt Sylvie Bari Yann Noël

Pourquoi la CFTC Boulogne ne signe pas la proposition de la Direction pour les négociations salariales 2020 !

1. Bien qu'équivalent aux 1,8% de l'an dernier car les prévisions d'inflation sont en hausse, le crédit d'augmentation de 2% (hors ancienneté ou promotion) proposé par la Direction nous semble acceptable compte tenu de la conjoncture actuelle, à la condition d'une répartition équitable.
2. Contrairement à ses engagements initiaux, la Direction a refusé de nous présenter pour les 4 dernières années les augmentations moyennes par catégories d'âge ainsi que le nombre de salariés n'ayant eu aucune hausse de salaire. Dans quel but ? Nous déplorons cette rétention d'information.
3. Trop nombreux sont les salariés à Boulogne n'ayant pas été augmentés en 2019 et les années précédentes, nombreux sont ceux qui l'ont été moins que l'inflation, et ce pour des raisons d'âge et non d'efficacité.
4. Pour 2019, 20% environ des salariés n'ont pas été augmentés du tout. Les tranches d'âges plus élevés ont été considérablement pénalisées par des hausses très faibles et inférieures à l'inflation.
5. Nous avons demandé à la Direction des garanties pour éviter en 2020 toute discrimination, d'autant que toutes les réformes prévoient l'allongement de l'âge de départ en retraite.
6. La Direction se refusant à nous garantir au minimum 90% de salariés augmentés et aucun salarié pénalisé plus d'un an, nous ne cautionnerons pas une politique salariale que nous estimons discriminatoire et très pénalisante pour toute une partie des salariés.
7. La CFTC considère que tous les salariés, jeunes et moins jeunes, doivent être appréciés et considérés de manière juste et équitable.

Continuons le combat pour une véritable transparence et le refus de toute discrimination salariale